

L'Écho de Torcé



La cérémonie des vœux à la population aura lieu le
dimanche 13 janvier 2019 à 11h00
à la salle des sports.



N° 5 - 1^{er} trimestre 2019

Le mot du maire

Les années passent et 2018 aura été une de celles qui resteront marquées dans les mémoires.

Tout d'abord permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour tous ceux qui nous ont quitté cette année ainsi que pour leurs proches.

Comme je le disais, l'année 2018 a été une année forte en émotions avec les inondations du mois de juin. Heureusement aucune victime n'a été à déplorer. Beaucoup d'entre vous ont été touchés plus ou moins sérieusement et je tenais à vous apporter mon soutien pour ces moments difficiles. Avec l'ensemble de l'équipe municipale nous avons mis en œuvre tous les moyens en notre possession pour que ce traumatisme ne se reproduise pas tout en étant conscients que les événements climatiques sont de plus en plus fréquents et surtout violents.

La vigilance reste de mise mais je tiens à souligner la solidarité qui a été un élément majeur dans la gestion de cet événement. MERCI A TOUS.

Heureusement les bons moments sont aussi présents.

Il y a tout d'abord la réouverture de l'épicerie avec un agrandissement prévu cette année. L'implication de tous (je compte sur vous) dans les commerces et artisanat locaux sera pour nous commune rurale, la possibilité de conserver ces métiers de proximité qui constituent de plus en plus de services à la population.

La commémoration du centenaire de 14-18 fut aussi un moment fort avec une bonne participation de la population, de l'école et différentes associations.

Les différents projets prévus pour 2018 ont tous vu le jour ou sont en cours de réalisation, continuons comme cela, dans la mesure de nos possibilités.

2019 ET SES PROJETS :

- La finition de l'espace mairie avec la construction d'un carpor et la mise en place du barbecue attenant ;
- La construction de la station d'épuration ;
- La réhabilitation du site du presbytère ;
- La rénovation des murs intérieurs de l'église ;
- La finalisation du PLU (plan local d'urbanisme).

D'autres projets viendront se greffer avec leurs priorités et toujours une vigilance particulière sur nos dépenses budgétaires.

Merci à tous les acteurs de la vie communale sans qui l'attrait et le dynamisme reconnus de notre commune ne seraient rien.

Avec toute l'équipe municipale permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019 avec des projets plein la tête.

Yannick Fouet

Maire de Torcé

Etat-civil

Etat civil cumulé depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Naissances	Mariage	Décès
25	5	12



Naissances :

- 01 novembre 2018 - Martin MARAIS 5 rue du Pré Clos
- 15 novembre 2018 - Timothy GODELOUP GIGOMAS La Maillardière

NB : Ne figurent sur ce document que les noms dont les familles ont expressément donné leur accord.

Informations pratiques

Espace Loisirs Itinérants



Face au succès rencontré à l'été 2017, la municipalité de Torcé a souhaité renouveler son partenariat avec la FSCF CD 35 pour l'organisation d'une semaine d'activités sportives et culturelles sur la commune à destination des jeunes de 10 à 17 ans. La

municipalité mutualise cette animation avec la commune de Vergéal et deux semaines sont arrêtées :

- à Torcé la semaine du 15 au 19 avril 2019
- à Vergéal la semaine du 8 au 12 juillet 2019

Le tarif demandé sera selon le quotient familial de la famille de 28,30 € à 49,50 € pour les 5 jours ou de 6,60 € à 12,60 € par jour (pour un jeune qui ne souhaite pas participer aux 5 jours d'activité).

28 places sont disponibles pour chacune des 2 semaines (pour Torcé et Vergéal). Les jeunes de Torcé intéressés par la 1^{ère} semaine d'activités sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie de Torcé avant le 1^{er} mars 2019. Les dates d'inscription pour la semaine à Vergéal seront communiquées ultérieurement.

Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions seront retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Participation citoyenne

Un dispositif "participation citoyenne" est mis en place entre le préfet, le procureur de la république, la gendarmerie et les communes volontaires pour lutter contre la délinquance et les dégradations.



La démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement dans l'intérêt commun et en les encourageant à adopter une attitude vigilante et solidaire. Particulièrement touchées par des cambriolages ces derniers mois du fait de leur proximité avec la route nationale 157, les communes de Torcé et Etelles, ont souhaité s'associer dans cette démarche. **Une réunion publique d'information à destination de la population de ces deux communes sera organisée le lundi 28 janvier 2019 à 19h30 à la salle polyvalente de Torcé.**

Réforme électorale

A partir de l'année 2019, les inscriptions sur les listes électorales ne seront plus soumises au délai du 31 décembre de l'année N-1 mais elles devront être déposées au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour du jour du scrutin (exemple : pour un scrutin un dimanche 9 juin, la date limite d'inscription serait fixée au vendredi 03 mai inclus).

Exception pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite des demande est fixée au dimanche 31 mars 2019.

Service des impôts

À compter du **1er décembre 2018**, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est proposé au Centre des Finances publiques de Vitré pour les usagers du service des impôts des particuliers (SIP) et ceux du service des impôts des entreprises (SIE).

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en assurant aux usagers d'être reçus - lorsque c'est nécessaire - sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, il suffit que les usagers prennent rendez-vous via le site impots.gouv.fr - rubrique "Nous contacter" dans leur "espace particulier" ou "espace professionnel" sécurisé. (cf. *fiche d'aide ci-contre*).

Le rendez-vous peut également être pris par téléphone ou au guichet du Centre des Finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse. De plus, sur place, le Centre des Finances publiques est doté d'un espace numérique libre-service permettant aux usagers de se familiariser avec les services en ligne.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignement, remises de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet du Centre des Finances publiques, sans rendez-vous.

impots.gouv.fr
un site de la direction générale des finances publiques

Je prends rendez-vous
avec mon service



+ pratique : l'accueil personnalisé sur rendez-vous

Vous avez une question complexe et souhaitez être accueilli sur rendez-vous ?

De nombreux centres des Finances publiques vous proposent de prendre rendez-vous en ligne sur impots.gouv.fr pour un rendez-vous au guichet ou même téléphonique !

Vous serez rappelé pour éviter un déplacement inutile ou reçu sans attente par un agent ayant préparé votre dossier.

À noter : Retrouvez la réponse à la plupart de vos questions sur impots.gouv.fr !

Trouvez votre service compétent...

1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double cliquez sur l'icône « www.impots.gouv.fr ».

2 En bas de page, dans le bloc noir « **CONTACT** », cliquez sur « **Accéder** ».

OU, si vous êtes connecté à votre **ESPACE PARTICULIER**, dans la rubrique « **Nous contacter** », cliquez sur « **Rechercher les coordonnées d'un service** ».

3 Pour trouver le service compétent, **précisez votre demande en sélectionnant les blocs** qui s'affichent successivement.

Par exemple, pour trouver votre service des impôts des particuliers, cliquez sur :

- > « **Particulier** »
- > « **Votre dossier fiscal (domicile en France)** »
- > « **Le calcul de vos impôts** »
- > « **Votre impôt sur le revenu/prélèvements sociaux** »

4 Saisissez votre **adresse** avec au minimum :

- > la voie
- > le code postal

Cliquez sur « **Rechercher votre service** ».

5 Les coordonnées de votre service sont affichées. S'il propose la prise de rendez-vous en ligne, cliquez sur le bouton « **Prendre rendez-vous** ».

The screenshot shows the 'CONTACT' section of the website. It features a 'Nous contacter' button and a list of options: 'Questions fréquentes', 'Ma messagerie sécurisée (pour toutes mes demandes et démarches)', and 'Rechercher les coordonnées d'un service'. Below this is a section titled 'BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, DE NOUS CONTACTER ?' with a search form for 'Vous êtes :' (particulier or professionnel), 'Mail (Numéro, RTT, type...)', 'Complément d'adresse', 'Localité', and 'Code postal'. A 'RECHERCHER VOTRE SERVICE' button is at the bottom. Below the button, the details for 'SERVICE IMPOTS PARTICULIERS - REIMS' are shown, including the address 'CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES, 136 RUE LAURENTIE, CS 9001, 51000 REIMS CEDEX, 03 26 87 90 00' and a 'PRENDRE RENDEZ-VOUS' button.

Prenez rendez-vous...

1 Précisez à nouveau votre question en sélectionnant les blocs qui s'affichent successivement. L'objectif est de bien comprendre votre demande pour pouvoir y répondre parfaitement.

2 Choisissez le type de rendez-vous : sur place « **au guichet** » ou, si le service le propose, « **par téléphone** » afin d'être rappelé au numéro et au créneau horaire que vous indiquerez. Puis cliquez sur « **Rechercher un créneau disponible** ».

3 Un agenda fait apparaître les créneaux disponibles. Sélectionnez la **date** puis l'**heure** de votre choix.

4 Saisissez vos **données personnelles** :

- > civilité, nom et prénom
- > des précisions sur votre demande pour faciliter la préparation de votre rendez-vous
- > **au moins un numéro de téléphone**
- > **une adresse électronique est conseillée**

Enfin, saisissez les caractères apparaissant sur l'image puis cliquez sur « **Confirmer et terminer** ».



Votre rendez-vous est enregistré !

Le récapitulatif qui s'affiche vous indique notamment les documents nécessaires au traitement de votre dossier.

Vous recevrez un message de confirmation à l'adresse électronique que vous avez renseignée puis un message de rappel 2 jours avant votre rendez-vous.

N'oubliez pas d'apporter vos documents !

The screenshot shows the appointment booking interface. It includes a search bar with the text 'Vous souhaitez prendre rendez-vous pour le motif ?'. Below this are several buttons for different services. A calendar is displayed for the month of May 2018, with a date selected. Below the calendar is a form to select a time slot, with a 'Rechercher un créneau disponible' button.

Le DMP : Dossier Médical Partagé

Disponible gratuitement sur Internet, le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé numérique qui réunit toutes vos informations médicales .



Le DMP est votre carnet de santé en ligne.

Traitements, résultats d'examens, personne à prévenir en cas d'urgence, le DMP permet de retrouver au même endroit toutes vos informations de santé, et de ne pas les oublier :

- historique des soins des 24 derniers mois, alimenté automatiquement par l'Assurance Maladie ;
- pathologies et allergies éventuelles ;
- traitements médicamenteux et soins ;
- comptes rendus d'hospitalisation et de consultation ;
- résultats d'examens ;
- directives anticipées pour la fin de vie...

Le DMP vous permet de partager vos informations de santé avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner. Mieux informés, plus rapidement, ils évitent ainsi de prescrire des examens inutiles ou redondants, connaissent vos antécédents médicaux et les traitements que vous suivez. Il est particulièrement utile pour les personnes ayant souvent recours aux soins comme les patients atteints d'une maladie chronique ou les femmes enceintes.

COMMENT CRÉER UN DMP ?

En quelques minutes, vous pouvez simplement et facilement créer votre DMP en vous connectant sur le site www.dmp.fr (1) :

- munissez-vous de votre carte Vitale ;
- renseignez une adresse mail ou un numéro de téléphone mobile qui servira à vous avertir dès qu'un nouveau document est ajouté à votre DMP ;
- déclarez votre médecin traitant et choisissez les professionnels de santé pouvant accéder à votre DMP.

Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien ou dans votre caisse d'assurance maladie qui l'ouvrira pour vous-même ou pour votre enfant mineur.

Que vous ayez ouvert ou non un Dossier Médical Partagé, rien ne change pour vos droits de remboursement.

Parlez-en à votre médecin lors de chaque consultation, il pourra alors alimenter votre DMP avec les informations utiles à votre suivi médical.

Informations sur le site : www.ameli.fr ou près de votre caisse d'assurance maladie



NOUS ECRIRE

Vous avez certainement des avis, suggestions ou remarques dont vous voudriez faire part au conseil municipal, cet espace vous est proposé pour vous permettre de nous écrire.

Si vous souhaitez qu'une réponse vous soit apportée personnellement, merci de préciser vos coordonnées.

Nom / prénom..... Adresse / email / tél

.....
.....
.....

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) est un service gratuit, ouvert aux futurs parents, parents et professionnels de la petite enfance (assistants maternels, gardes à domicile) de onze communes : Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Etrelles, La Guerche de Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, Saint Germain du Pinel, Torcé et Vergéal.



Quelles sont les missions d'un RIPAME ?

Une mission d'information sur la petite enfance

- Information, orientation et accompagnement des parents et futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) et collectif (micro-crèche, multi-accueil, crèche...).
- Information de premier niveau sur le rôle d'employeur d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile (aides CAF, rémunération, contrat de travail, congés payés, déclaration Pajemploi...)
- Soutien auprès des professionnels de l'accueil individuel concernant l'accès et l'exercice de ces métiers (droits, devoirs, contractualisation), promotion du métier d'assistant maternel et accompagnement à la formation professionnelle (faciliter l'accès à la formation, informations sur leurs droits...).

Une mission d'animation d'espaces jeux et de temps forts collectifs

- De 9h à 11h30, le RIPAME propose des espaces jeux pour les enfants de quelques mois à 3 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, assistant maternel, grand-parent, garde à domicile).
Sur Torcé, l'espace jeux est animé par Morgane BELIARD chaque lundi matin et chaque jeudi matin en semaine paire (hors vacances scolaires). Lieu : Maison de l'Enfance, 13 bis rue de la Chapelle St Roch.
Sur l'ensemble du territoire, en 2018, 293 enfants, 78 assistants maternels, 57 parents/grands-parents ont fréquenté ces lieux d'éveil et de socialisation.
- Des temps de rencontre et d'échange (conférence à thème, manifestations autour de la Petite Enfance et réunions d'informations...) sont aussi organisés.

Les projets 2018-2019

- De septembre 2018 à juin 2019, le RIPAME développe des actions sur la thématique de **la motricité libre de l'enfant** : expositions dans les espaces jeux, conférence, réunions d'échange de pratique, matinées de motricité...En parallèle, d'autres actions seront proposées au cours de l'année (spectacle, sortie, réunion à thèmes, formations...). Ces manifestations sont répertoriées sur l'ensemble du territoire du RIPAME.
Tout le programme sur **la page Facebook RIPAME secteur d'Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne.**

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

- **Lundi** : 9h à 12h
- **Mercredi** : 8h30 à 12h30
- **Jeudi** : 13h à 17h

Contact : 02 99 96 59 77

ripame@argentre-du-plessis.fr

PERMANENCES PHYSIQUES (SUR RDV) ET TELEPHONIQUES :

- ARGENTRE DU PLESSIS :

Mardi : 14h à 19h

Mercredi : 8h30 à 12h30 (semaine impaire)

Lieu : La Fourmilière, Rue d'Anjou

- LA GUERCHE DE BRETAGNE :

Mercredi : 9h00 à 12h30 (semaine paire)

Vendredi : 13h00 à 17h00

Lieu : Centre Social, 23 bis avenue du Général Leclerc



L'équipe du RIPAME



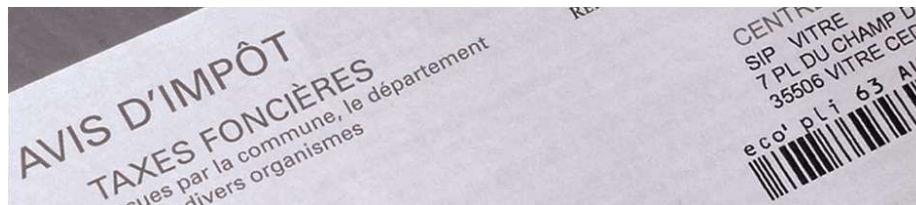
GARDONS LE CONTACT

SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS



DOSSIER SPÉCIAL

La taxe incitative, ça commence bientôt !



À partir du 1er janvier 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devient incitative. Son objectif premier est la réduction des déchets et l'augmentation de la qualité du tri des déchets recyclables. Pourquoi cette nouvelle tarification ? Quels changements pour votre foyer ? Explications.

MA SITUATION

Je suis propriétaire en habitant individuel

Ma taxe incitative apparaîtra sur l'avis de taxe foncière 2019 émis en novembre 2020. Pour distinguer ma part fixe de ma part variable, je pourrai me rendre sur le site internet du SMICTOM et consulter le nombre de levées de mon bac dans une année.

Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire, je consulterai le nombre de fois où j'ai ouvert le tambour de la borne d'ordures ménagères.

Je suis propriétaire en copropriété

Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire ou par bac individuel, ma part variable incitative fonctionnera comme pour les propriétaires en habitat individuel.

Si je suis collecté en bacs collectifs avec les autres propriétaires, la part variable incitative dépendra de la production d'ordures ménagères de l'ensemble de la copropriété et sera répartie par le gestionnaire au prorata de la valeur locative de mon logement.

Je suis locataire en habitant individuel

Je paye déjà une TEOM. Elle est répercutée par le propriétaire, qui reçoit l'avis de taxe foncière de mon logement, dans les charges de mon loyer.

A partir de 2019, mon propriétaire et moi pourrons consulter la fréquence de levées de mon bac ou d'utilisation de mon badge pour les bornes d'ordures ménagères. Il répercutera alors le montant de ma taxe, devenue incitative, dans les charges de mon loyer. La part variable incitative ne dépendra que de ma production d'ordures ménagères. Lorsque je déménagerai ou que j'emménagerai, j'avertirai le SMICTOM.

Je suis locataire en habitat collectif

Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire ou par bac individuel, ma part variable incitative fonctionnera comme les locataires en habitat individuel à partir de 2019.

Si je suis collecté en bacs collectifs, la part variable incitative dépendra de la production d'ordures ménagères de l'ensemble des locataires, et sera répartie par le propriétaire. L'effort de réduction des déchets ménagers doit donc être collectif.

Dans tous les cas, la taxe sera envoyée au propriétaire.

Dans tous les cas, si ma situation évolue je dois prévenir le SMICTOM.

POURQUOI CE CHANGEMENT DE TARIFICATION ?

La taxe incitative s'inscrit dans la lignée de la loi de transition énergétique et du Grenelle de l'environnement et fait écho aux efforts internationaux actés lors de la COP21 pour la réduction des déchets et des gaz à effet de serre. Elle permet de raisonner les dépenses de collecte en rapprochant le service au strict besoin des usagers et ainsi proposer un impôt plus juste.

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !

Particulier, association, collectivité et professionnel, tout le monde est concerné par l'incitativité (taxe ou redevance).

L'objectif ? Proposer un impôt plus juste et faire de la réduction des déchets un enjeu commun qui résulte d'un effort collectif. Ensemble, réduisons les déchets !

Agenda

1er janvier 2019 : Démarrage de la prise en compte réelle du nombre de levées ou d'ouverture des bornes.

Janvier 2019 : Réception par chaque propriétaire d'un courrier explicatif de la nouvelle grille tarifaire et des accès à la plateforme Ecocito : un espace personnel qui permettra de connaître le décompte des levées.

Année 2020 : Première facturation incitative sur l'avis de taxe foncière 2020.

En ligne



Toutes les réponses à vos questions sont sur le site du SMICTOM SE35.

Un problème avec votre bac ? Votre badge ? Vous déménagez ? Une question ?

Retrouvez toutes les démarches sur www.smictom-sudest35.fr/formulaires/

Les réponses à vos questions :

Si je ne présente jamais mon bac, je ne paierai rien ?

FAUX. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative comprend une part fixe qui finance l'ensemble des coûts des services et une part variable dépendant du nombre d'enlèvements comptabilisés. Les efforts pour sortir le bac moins souvent se répercuteront uniquement sur la part variable.

La borne ne s'est pas ouverte lorsque j'ai passé mon badge, cela compte-t-il pour une levée ?

NON. Pour qu'une ouverture de borne soit décomptée, il faut que le tambour s'ouvre après le passage du badge sur le lecteur. Si la borne n'est pas ouverte, l'ouverture n'est pas décomptée.

Mon bac a été soulevé deux fois lors de la collecte, cela compte-t-il pour deux levées ?

NON. Lors de la collecte, si votre bac a été soulevé deux fois pour être bien vidé seule une levée sera comptabilisée.

Faut-il un badge pour ouvrir les bornes des déchets recyclables ?

NON. Seule la borne à ordures ménagères est équipée d'un système d'accès par badge. Les autres bornes (emballages recyclables, verre, papiers) sont en accès libre.

Vais-je payer pour mes voisins s'ils mettent leurs déchets dans mon bac ?

NON. Si un voisin ajoute un sac dans votre bac le jour où vous le sortez, vous ne serez pas facturé davantage car c'est le nombre de levées, et non le poids, qui est pris en compte. Cependant, si vous constatez qu'un voisin dépose un sac dans votre bac n'hésitez pas à avertir le SMICTOM.

Vous n'avez pas peur de voir les dépôts sauvages augmenter ?

NON. Il peut y avoir une légère hausse des dépôts sauvages dans la première année de mise en place, d'autres collectivités ont connu ce problème. Mais les comportements reviennent à la normale après quelques mois et, si nécessaire, après sanction.

Bon à savoir :

Le dépôt des sacs au pied des bornes est interdit et passible de poursuites, conformément aux articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 du Code Pénal. Depuis le 8 novembre, il n'y aura plus de « passe-droit ». Pour toutes dégradations et dépôts sauvages constatés à côté de la borne, des poursuites seront engagées.

Chaque bac est strictement attribué à une habitation. Il ne doit en aucun cas vous suivre si vous déménagez. En cas de déménagement, veuillez à avertir le SMICTOM : contact@smictom-sudest35.fr

La nouvelle tarification incitative

des déchets ménagers

À la maison, je suis responsable...



Comme l'eau ou l'électricité, la collecte de vos déchets devient un service facturé en fonction de votre consommation.

Ensemble, réduisons nos déchets !



À partir de janvier 2019, chaque foyer disposera d'un espace personnel, accessible via le site internet du SMICTOM SE 35, onglet « ma taxe incitative ».

Sur cet espace, il sera possible de consulter le nombre de levées du bac ou de passages du badge, ses passages restants en déchèterie et de signaler tout changement de situation.

Un courrier sera transmis mi-janvier à chaque propriétaire, précisant les codes d'accès à cet espace.



Extrait du rapport d'activité 2017 : indicateurs techniques



Ordures ménagères : 21 032 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2017 soit **157 kg par habitant** et par an : baisse des tonnages globaux (- 3,26 %) / coût : **6 037 084 € HT** ; collecte et traitement financés à 73 % par l'usager soit **33 € HT** par habitant

La collecte sélective :

Emballages recyclables : 3 882 tonnes d'emballages recyclables collectées en 2017 soit **29 kg par habitant** et par an / coût : **3 221 579 € HT** ; collecte et traitement financés à 42 % par l'usager soit **10 € HT** par habitant



Papiers : 1 628 tonnes de papiers collectées en 2017 soit **12 kg par habitant** et par an / coût : **582 667 € HT** ; collecte et traitement financés à 40 % par l'usager soit **2 € HT** par habitant

Verres : 5 151 tonnes de verre collectées en 2017 soit **38 kg par habitant** et par an : Hausse des tonnages globaux + 5,06 % / coût : **480 468 € HT** ; collecte et traitement financés à 58 % par l'usager soit **2 € HT** par habitant



Les déchèteries : 35 214 tonnes de déchets collectées en 2017 et **494 450 passages** comptabilisés : hausse des tonnages (+ 4,38%) et de la fréquentation / coût **3 321 907 € HT** ; financés à 70 % par l'usager soit **18 € HT** par habitant

Le centre de tri : 10 129 tonnes d'emballages triés en 2017 dont **67,82 % du territoire** et 32,18 % du Pays de Fougères : taux de refus de tri stable (10,24 %) grâce aux actions de terrain et au travail des agents de collecte





Situé aux Portes de Bretagne, le bagad Dor Vras (La grande porte) a été créé en octobre 2009. Seul ensemble de musique traditionnelle dans le Pays de Vitré, l'association compte aujourd'hui une soixantaine de membres et est généralement représentée par une vingtaine de sonneurs lors de ses prestations. Le bagad évolue actuellement en 4ème catégorie.

Tous les ans, le bagad participe à l'animation d'une quinzaine de manifestations, en Bretagne, dans les départements limitrophes et encore plus loin. En effet, que ce soit en Allemagne à Bitburg ou au festival Interceltique de Lorient, au Festival des Folklores du Monde à Saint-Malo, au festival des filets bleus de Concarneau ou en région parisienne, les sonneurs se sont efforcés d'être les modestes ambassadeurs de la Bretagne. Corso fleuris, carnivals, foires, festivals, les sonneurs se font aussi un plaisir d'animer vos différentes animations.

Pour contacter ou rejoindre le groupe, comme l'ont déjà fait 11 Torcéens, venez vous imprégner d'une saine atmosphère lors des répétitions du samedi après-midi aux Hairies à Etreilles (les semaines impaires). Les bénévoles de l'association se feront un plaisir de répondre à vos attentes. Même si les notions de solfège ne sont pas obligatoires, elles sont appréciées des formateurs qui interviennent au sein du bagad.

Le bagad fêtera ses 10 ans le **27 avril 2019** au centre culturel le Sévigné à Argentré du Plessis à partir de 18h00, en organisant un grand **FEST NOZ**. L'occasion d'apprécier les différents airs et danses des terroirs bretons.

Contact : 06 19 92 23 29



Compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2018

PLU :

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit et un règlement est écrit.

Parmi les grandes lignes :

- la dynamique démographique : celle-ci est évaluée à + 1,5 % par an soit 330 habitants supplémentaires sur 10 ans.
- la protection des espaces naturels agricoles existants : haies, talus, boisements, zones humides, cours d'eau...
- la protection de l'architecture : église, chapelle, calvaires, fontaines...

Epicerie

Après 8 mois d'exploitation, l'Epicentre participe pleinement à l'animation du centre bourg : les gens s'y croisent, échangent quelques mots en venant se ravitailler ou boire un café sous le regard bienveillant d'Hassina.

Ce lieu de rencontre devenant à certains moments trop étroit, la municipalité a répondu favorablement à la demande de la gérante de voir sa surface de vente s'agrandir. Ainsi, la bibliothèque sera déplacée dans les locaux de l'ex cabinet du kinésithérapeute (rue Pierre de Langle), le mur de séparation avec l'épicerie sera ouvert permettant l'installation de l'activité bar dans cette nouvelle salle.

La municipalité compte sur la population pour une évolution croissante de ce commerce qui remplit parfaitement son rôle de service à la population.

Ecole/OGEC

Une classe découverte dans le Finistère Nord est proposée aux 55 élèves de CE2, CM1 et CM2 en mai 2019. Le coût total de ce séjour est évalué à 345,21 € par élève. La municipalité accorde une subvention de 90 € par élève pour aider au financement et amoindrir le coût pour les parents.

Vestiaires du foot

En raison de dommages subis dans les vestiaires du foot, des travaux de remise en état vont être réalisés en janvier et février 2019 pour un montant de 38 871 € (placo-plâtre, carrelage, électricité, plomberie...).

Semaine ELI

Dans le cadre des Espaces Loisirs Itinérants pour les jeunes de 11 à 17 ans, une semaine en avril et une en juillet sont réservées pour les communes de Torcé et Vergéal (28 places disponibles sur chaque semaine).

Personnel communal

Joseph Touin va cesser ses fonctions pour retraite au 30 novembre 2018.

Un remplaçant éligible au contrat PEC (parcours emploi compétences) est actuellement recherché (le contrat PEC permet un remboursement d'une partie des charges patronales).

Voirie

- Un nouveau parking sera réalisé par l'entreprise Pigeon pour environ 5 places de stationnement sur l'actuel espace vert situé entre le rond-point de sortie d'agglomération rue de Vitré et le bas de la rue de l'Europe.
- Carrefour de la rue des Doves, rue du Champ de la Croix et rue du Pré Clos : travaux de réfection/aménagement de la voie financés par le lotisseur Terrain service. Après ce carrefour, la fin de la rue des Doves sera elle aussi remise en état jusqu'au garage Méca'Nico (financement communal pour 3 400 €).
- Rue du Champ de la Croix : le sens interdit va être supprimé, la rue va retrouver les deux sens de circulation avec une limitation de vitesse à 30 km/heure et des panneaux STOP seront posés à chaque extrémité de la rue ainsi que du côté de la rue du Pré Clos. Merci de veiller au respect de ces nouvelles conditions de circulation.

Les Jardins du Presbytère

Présentation de la première esquisse réalisée par l'architecte retenu pour la réalisation de ce projet.

Définition générale du projet :

Création de 5 maisons : 2T3 et 3 T2 / le presbytère est réhabilité en deux appartements T3 en duplex.

La grange est réhabilitée et proposera une pièce intergénérationnelle et une salle pour accueillir la bibliothèque ; à l'étage, un gîte pourrait être aménagé.



Vue Sud



Vue Nord

Les jardins sont maintenus mais seront déplacés horizontalement

Une réunion est organisée pour définir le concours d'éventuels financeurs (Vitré communauté, région, état, département...).

Epicentre

Comme annoncé lors du conseil municipal du 18 octobre, la municipalité mettra la bibliothèque à la disposition de la gérante de l'Epicentre afin de lui permettre d'agrandir sa surface de vente et en particulier d'aménager un espace particulièrement dédié à l'activité du bar/vente de tabac. Des entreprises de maçonnerie ont été sollicitées pour la réalisation des travaux nécessaires à cet agrandissement (perçement du mur mitoyen) et ceux-ci devraient être réalisés dans le courant des mois de janvier ou février 2019.

D'autre part, Madame Hassina Abdi souhaite acquérir le fonds de ce commerce : le conseil municipal donne son accord et un acte de cession devrait être prochainement établi.

Ecole : contrat d'association

Dans le cadre du contrat d'association signé entre la commune de Torcé et l'école St Joseph, une contribution obligatoire aux frais de fonctionnement est versée à l'école pour chaque année scolaire.

Cette participation, dont le montant est fixé par la préfecture du département, s'élève pour l'année scolaire 2018/2019 à :

⇒ 375 € par élève du cycle élémentaire, soit pour 82 élèves inscrits un montant de 30 750 €

⇒ 1 117 € par élève de maternelle, soit pour 53 élèves inscrits un montant de 62 381 €

Personnel communal

Joseph Touin a cessé ses fonctions pour retraite au 30 novembre 2018.

Son remplacement est assuré à compter du 1er décembre 2018 par Marc Courtès-Roy recruté en contrat PEC (parcours emploi compétences).

Station d'épuration

Le démarrage des travaux ayant pris du retard, ceux-ci devraient commencer courant janvier 2019.

Voirie - recensement des longueurs de voirie

La longueur de voirie recensée sur la commune de Torcé est de 14 891 m (sont comptabilisées toutes les routes et rues hors et dans l'agglomération (lotissements). Cette information sert notamment au calcul de subventions telle que la Dotation Globale de Financement (DGF).

Amendes de police : subvention

Une partie des recettes liées aux amendes de police peut être transférée aux communes sous la forme de subventions accordées dans le cadre de travaux de sécurisation : une demande a été faite dans ce sens pour la réalisation des travaux :

- Aménagement du parking à l'angle des rues de Vitré et de l'Europe : 4 416,25 €
 - Travaux sur la rue des Douves : 3 499,65 €
- Soit au total : 7 915,90 €

Cheptel communal

Le cheptel de la commune s'est étoffé avec l'arrivée de 2 ânes provenant d'un élevage de Mecé (35) : 1 âne de 8 ans baptisé Dartagnan et 1 ânesse de 4 ans baptisée Princesse. Il vont eux aussi contribuer au nettoyage des zones de pâturage du site de Vassé, au même titre que les vaches et les moutons.



2 agneaux (un noir et un blanc) ont vu le jour début décembre



A gauche, Princesse et à droite, Dartagnan

Ces ânes semblent apprécier la visite des promeneurs, mais attention, si vous souhaitez leur apporter du pain ou des carottes, il faut jeter la nourriture au sol et non pas les laisser la prendre dans la main sous peine de se faire mordre !!! Pour info, la durée de vie d'un âne est de 35/40 ans.

BAFA

Une aide au financement du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) peut être accordée aux jeunes de la commune qui souhaitent passer leur BAFA (de 50 à 100 € selon la formation).

Parmi les conditions pour obtenir cette aide, le jeune doit réaliser son stage de formation au sein du Centre de loisirs de Torcé ainsi qu'un contrat de travail d'une durée minimale d'un mois répartie sur deux périodes maximum. Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

Bibliothèque

En raison de l'agrandissement de l'épicerie, la bibliothèque doit être déplacée et sera installée dans le local laissé vacant par le kinésithérapeute au n°1 de la rue Pierre de Langle.

Ce déménagement sera réalisé pendant les vacances de Noël et la bibliothèque sera de ce fait fermée au public à partir du 23 décembre 2018 pour une réouverture dans ses nouveaux locaux le **samedi 19 janvier 2019**.

A noter que l'installation dans ce lieu ne sera sans doute que provisoire si le projet d'installer la bibliothèque dans la grange du presbytère se concrétise.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cérémonie du 11 novembre 2018

En cette année du centenaire de l'Armistice, la municipalité a souhaité accentuer son hommage aux acteurs de la guerre 14/18 et la population a répondu présente à cette cérémonie au cours de laquelle les noms des 36 soldats morts à la guerre ont été énoncés par les enfants de l'école. Une plaquette reprenant le nom, prénom, date de naissance, adresse et lieu de décès de chacune des 36 victimes a en même temps été déposée devant le monument aux morts en signe de reconnaissance .

Les enfants de l'école présents ont ensuite chanté la Marseillaise.

Au cours de cette cérémonie, la médaille de porte-drapeau a été remise à Monsieur André Maignan en remerciement de ses nombreuses années de service.

Le verre de l'amitié était ensuite proposé à la salle polyvalente où des objets et livres de la guerre 14/18, gentiment prêtés par des torcéens, étaient exposés ainsi que des panneaux réalisés par les élèves de l'école .

CENTENAIRE



Rénovation énergétique de l'habitat : Attention aux démarchages abusifs

La Maison du Logement et l'Espace INFO ENERGIE de Vitré Communauté constatent de plus en plus de cas de pratiques douteuses de la part d'entreprises indélicates sur le territoire (discours mensongers, pression du vendeur à signer rapidement, contrats antidatés, tarifs exorbitants, etc.) et vous invitent à la vigilance.

Le démarchage se déroule souvent par téléphone ou à domicile. Certains commerciaux démarchent de façon « agressive » en « pressant » les personnes pour qu'elles signent rapidement et réalisent des travaux de rénovation à des coûts exorbitants.

Attention aux argumentaires mensongers. Par exemple, des entreprises peuvent ainsi annoncer que le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est devenu obligatoire, et qu'un logement non rénové sera soumis à une taxe supplémentaire. Ceci est faux. Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) n'est obligatoire qu'en cas de vente ou de mise en location d'un bien immobilier. Et aucune nouvelle taxe n'est prévue.

QUELQUES BONS RÉFLEXES :

- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- Prenez le temps de la réflexion et de la comparaison avec d'autres devis.
- En cas de signature lors du démarchage téléphonique ou à domicile, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours.
- Privilégier les entreprises locales et assurez-vous que l'entreprise bénéficie bien des labels de qualités annoncés et des qualifications professionnelles nécessaires (site internet : faire.fr)

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a publié des fiches pratiques à destinations du grand public sur les pratiques commerciales trompeuses dans le secteur de la rénovation énergétique. Vous trouverez ci-dessous une des fiches pratiques :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/pratiques-commerciales-trompeuses-dans-secteur-renovation-energetique>

En cas de doute, la Maison du Logement pourra étudier le devis, vérifier l'éligibilité des travaux aux aides financières et apporter un regard objectif, neutre et gratuit sur la pertinence des travaux proposés.

Maison du Logement : 47 rue Notre-Dame 35500 VITRE

Contact : 02 99 74 02 87 - <http://vitrecommunaute.habitatpaysdevitre.org/>

Forum jobs d'été



Les Points Information Jeunesse de Vitré Communauté organisent un forum dédié aux jobs d'été.

Rendez-vous le vendredi 8 mars de 16h à 19h30, au Centre Culturel de Vitré, salle Louis Jovet, rue de Strasbourg.

Cet événement est gratuit, ouvert à partir de 16 ans.

Des recruteurs seront présents, venez avec vos CV pour postuler directement !

Pour plus d'informations, merci de contacter les PIJ aux 02.99.96.0102 (La Guerche) 02.99.00.91.15 (Châteaubourg)



Zoom sur l'entreprise VANDEMOORTELE

Découvrez l'activité de l'entreprise



Aujourd'hui, peu nombreux sont ceux à qui le nom « Vandemoortele » évoque quelque chose, pourtant les produits de notre entreprise occupent une place importante dans le panier des consommateurs sans pour autant qu'ils en aient connaissance.

En effet, le Groupe Vandemoortele (anciennement Panavi) est leader sur le marché des produits de boulangerie, viennoiseries et pâtisseries surgelés.

Le groupe s'impose des exigences en matière de goût, de qualité nutritionnelle, de variété, de tendance, de santé et d'environnement (entreprise engagée dans le développement durable).

Vandemoortele regroupe un ensemble d'entreprises qui nous permet de produire et de distribuer notre large gamme de produits auprès de nombreux clients (Grande et Moyenne Surface, Restaurant ...). Situées dans toute la France, notre activité s'articule autour de ces entités :



Vandemoortele Bakery France



Vandemoortele Lipids

Notre entreprise en quelques chiffres



1600 salariés en France



5200 salariés en UE



ZOOM sur Torcé



180 salariés comptabilisés sur le Siège social



Deux sites de production



120 salariés sur le site de Torcé 1



20 millions de galettes des rois produites | chaque année sur ce site



70 salariés sur le site de Torcé 3



100 000 produits fabriqués chaque heure sur ce site (Viennoiserie)



Le mot de la Paroisse Notre Dame d'Espérance



Notre Archevêque, Mgr d'Ornellas nous invitait à devenir artisan de Paix lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de la grande guerre 14-18. Il nous disait : « La paix est un grand don ! Chacun de nous la désire pour lui-même, pour les siens et pour sa nation. Tous, nous la souhaitons pour le monde entier ».

Éduquer à la paix, c'est s'engager sur le chemin de la « fraternité » grâce à laquelle est mutuellement reconnue la dignité de chacun

Éduquer à la paix, c'est **apprendre que l'autre, quel qu'il soit, est un frère**. C'est s'engager sur le chemin de la « fraternité » grâce à laquelle est mutuellement reconnue la dignité de chacun.

Éduquer à la paix, c'est **reconnaître les richesses d'une culture différente** de celle dans laquelle nous vivons.

C'est plaider pour le respect des consciences et pour le droit à la liberté religieuse. C'est établir une bonne fois pour toutes que Dieu – quel que soit le nom qu'on lui donne – est « ami de la paix » et ne peut jamais être du côté de ceux qui l'invoquent pour faire la guerre.

Éduquer à la paix, c'est savoir **s'élever contre la dictature de l'économie** conçue comme une stratégie qui veut que le plus fort gagne toujours et qui, du fait même, exclut délibérément. C'est reconnaître que l'argent est fait pour circuler et susciter une justice sociale de telle sorte que tout un chacun puisse accéder aux biens fondamentaux de l'existence humaine, en premier le droit à la vie.

Éduquer à la paix, c'est, selon l'ultime propos de saint Jean XXIII, choisir toujours ce qui unit et repousser sans cesse ce qui divise. C'est adopter chaque matin un style de vie qui irrigue nos pensées, nos paroles et nos regards de **non-violence, de bienveillance, de bonté et de douceur**.

Éduquer à la paix, c'est faire découvrir que Dieu s'est pleinement révélé en son Fils né de Marie, Jésus le Christ. En appelant à la vraie liberté fondée sur la vérité, il est notre paix. En rassemblant dans l'unité, il est l'artisan de paix par excellence. En déclarant : « *vous êtes tous frères* », il condamne l'exclusion et le rejet du plus petit d'entre ses frères. **En proclamant : « Heureux les artisans de paix, ils seront appelés fils de Dieu », il indique le chemin des authentiques fils et filles de Dieu. »**

La Paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 dans la Paix, l'amour et la Joie.

Pour l'équipe ; Jean-Marie Quétier (Diacre)

NB : les articles proposés dans la rubrique « vie associative » sont rédigés par les associations elles-mêmes.



CLUB DE LA DÉTENTE

Dictée du mercredi 5 décembre 2018

26 personnes des communes du secteur d'Argentré du Plessis ont participé à cet après-midi ; 2 thèmes étaient proposés : le 1^{er} thème : une tombe de soldats, le 2^{ème} thème : construction d'une maison. Tous les participants ont fait plus ou moins de fautes.

Bûche de Noël du jeudi 13 décembre 2018

74 personnes du club avec la présence de M. le Maire ont participé à cet après-midi qui a débuté soit par du palets, jeux de cartes ou marche. Vers 16h15, tous les convives se sont rassemblés autour des tables pour déguster la bûche de Noël.

Manifestation club de la détente du 1^{er} trimestre 2019

- Jeudi 10/01 : Galette des rois à la MDA
- Mercredi 16/01 : Gai savoir à la salle polyvalente
- Jeudi 24/01 : Assemblée générale à la salle des sports
- Vendredi 08/02 : Concours de belote à la salle des sports
- Mardi gras 05/03 : Repas au restaurant " Le Bretagne "
- Lundi 11/03 : Concours de palets interclub à la salle des sports
- Lundi 18/03 : Sortie annuelle du club



Le secrétaire : Jean Paul LOUÂPRE



APEL



Aux lecteurs de l'Echo,

L'année 2018 s'achève pour l'Apel les 8 et 9 décembre autour de Noël.

Le samedi 8, avec tous les bénévoles, nous avons transformé la salle des sports en salle de spectacle afin d'accueillir les enfants et leurs familles en soirée.

Les familles sont arrivées dès 18h45 pour se restaurer sur place avant le début du spectacle.

Les enfants ont, ensuite, chanté pour le Père Noël, venu leur rendre une petite visite. Puis, ils ont fait place au magicien Guillem de la Compagnie Magie Gantesque qui nous a bluffé avec son spectacle de magie !

Notre week-end Noël se poursuit le lendemain avec le marché de Noël. Une très belle journée !!!

Les visiteurs nombreux ont pu apprécier les étals des 40 exposants qui ont répondu présent.

Nous avons proposé une restauration avec des tartines savoyardes, des crêpes... préparées par les bénévoles et qui ont eu un franc succès.

L'ambiance était excellente et la convivialité au rendez-vous !

Nous remercions vivement les membres de l'Ogec, tous les bénévoles et ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution à la réussite de cette journée.

Chers enfants, chers parents, Torcéens et Torcéennes nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour la nouvelle année.

Les membres de l'Apel.





TVFC

Le club de football a proposé à ses licenciés ainsi qu'à ses bénévoles, de tous se réunir dans un album de vignettes. Il permettra à chacun de compléter son album en achetant les photos autocollantes et ainsi de garder un souvenir de l'année 2018/2019.

L'idée de départ, proposée par Alban Bétin, a été validée lors d'une réunion du conseil d'administration. Une commission temporaire de 7 personnes a été créée, entièrement dédiée au projet. Il s'agissait d'abord de rassembler des partenaires acceptant de financer l'achat des cahiers afin que le club puisse les proposer gratuitement aux adhérents. Dix huit d'entre eux ont répondu favorablement et on vu leur logo intégré dans un espace publicitaire.

L'énorme part du travail a consisté à organiser des séances afin de permettre à un maximum d'adhérents de se faire photographier : sur 193 personnes recensées au sein du club, 188 sont venues à l'une des 6 sessions proposées. La commission était ravie de voir avec quel enthousiasme les gens sont venus spontanément devant l'objectif de Cathy Bélier, notre portraitiste qui nous a été d'une grande aide.

Dès les fichiers envoyés à la société en charge de la production des albums et des vignettes pour impression, il ne nous restait plus qu'à organiser un événement de lancement. Ce sont finalement deux événements qui ont été organisés : l'un à Vergéal pour les adultes le 14 décembre, l'autre à Torcé pour tous les jeunes le 15 décembre. Les licenciés ont pu récupérer leur album et débiter la collection en achetant les pochettes de vignettes.

Celles-ci sont vendues au prix de 1 euro les 8 vignettes à l'Epicentre de Torcé, ainsi qu'au foyer le dimanche après-midi, lors des matchs séniors. Bien-sur, le but de cet album est aussi de s'échanger les vignettes et ainsi de se faire rencontrer des licenciés de tous âges.

Ce projet a été mené par ;

- Stéphane Batais,
- Pascal Besnard,
- Alban Bétin,
- Frédéric Bétin,
- Eric Le Dortz,
- Laurence Seniow,
- Sébastien Fesselier.



Accueil de Loisirs : vacances de la Toussaint, du 22 octobre au 02 novembre 2018.

En moyenne 20 enfants âgés de 3 à 12 ans, ont fréquenté l'accueil de loisirs pendant ces dernières vacances. Le fil rouge était « le sport ».

Grâce à différents bénévoles et à l'équipe d'animation, les enfants ont pu découvrir la pratique du palet, du volley, du basket, du badminton, du yoga, de l'athlétisme, de la gym, ...

Un grand merci aux différentes associations et bénévoles qui nous ont permis de proposer un large choix d'activités et par la même occasion partager leur passion avec les enfants.

Temps forts des vacances en plus de ces découvertes : sortie piscine, journée E.sports, grand jeu sportif. Sans oublier la traditionnelle chasse aux bonbons d'Halloween.



Dates à retenir :

Activités familles dimanche 03 février 2019 : après-midi Jeux de société dans les locaux de la MdE.

Vacances d'hiver du 11 au 22 février 2019 : inscriptions jusqu'au mardi 29 janvier 2019.

Vendredi 22 février 2019 : carnaval

Vacances de printemps du 08 au 19 avril 2019 : inscriptions jusqu'au mardi 26 mars 2019

Recherche bénévole

Nous recherchons une personne afin de nous aider lors des repas des mercredis. Le repas du bénévole sera pris en charge par l'association, ce sera l'occasion de partager un moment convivial avec les enfants.

Pour tous renseignements complémentaires ou juste pour vous proposer :

Contactez Paméla BRIZOT, directrice de l'accueil de loisirs soit par mail auroyaumedesmomes@gmail.com soit par téléphone 02 99 49 74 55 soit directement sur le site Maison de l'Enfance à Torcé.

Les Deuches Torcéennes

Tout au long de l'année 2018 nos sorties en 2cv, diane, méhari, ami 8, nous ont fait découvrir plusieurs lieux touristiques .

De Piré sur Seiche au "château des pères " pour le début 2018 en passant par Mayenne en milieu d'année jusqu'à Baracé (49) au mois de novembre.

C'est en octobre, lors d'un week-end end au centre des lutins, que nous sommes partis visiter et contempler la nature préservée de l'île de Noirmoutier en passant par le légendaire "passage du Gois"

L'année démarre et donne la place à d'autres promenades à travers la campagne environnante.

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour 2019



Téléthon de Torcé 2018

AMVAT



Le téléthon a débuté le samedi 24/11 par une randonnée pédestre sous le soleil avec 31 marcheurs et 8 joueurs de cartes et suivi de la traditionnelle tombola avec 34 lots. Le 1er lot était un dîner gastronomique gagné par un couple de Torcé.

Le lendemain matin 25/11, c'était la randonnée cyclo avec 15 cyclistes. Les coureurs d'Argentré ne participaient pas cette année étant donné le mauvais temps. Le téléthon de Torcé s'achevait au marché de Noël. Les enfants de l'école avaient réalisé des cartes de Noël ou de vœux. Elles étaient vendues 1 € au profit du Téléthon. Merci au personnel enseignant, aux bénévoles et à la municipalité. Le téléthon de Torcé a rapporté la somme de 1 590,50 €.

Un grand merci aux participants.

Le bureau de l'AMVAT



Agenda 2019

Janvier

- Le 04 : Centre de loisirs - Galette des rois (F)
- Le 10 : Club de la détente - Galette des rois (MDA)
- Le 11 : Section Badminton - Galette des rois (SP)
- Le 12 : Les Deuches Torcéennes - Assemblée générale (MDA)
- Le 13 : Vœux de la municipalité (SDS)
- Le 15 : Section Fitness - Galette des rois (Foyer)
- Le 16 : Club de la détente - Le gai savoir (SP)
- Le 18 : TVFC - Galette des rois (*SDF Vergéal 19h*)
- Le 19 : CCAS - Repas (*le midi*) (SP)
- Le 24 : Club de la détente - Assemblée générale et repas (SDS)
- Le 26 : Section Cyclo - Soirée crêpes (SP)
- Le 27 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Février

- Le 02 : Section Fitness - Soirée antillaise (F - SDS)
- Le 03 : Centre de loisirs - Jeux de sociétés (MDE)
Section Cyclo-Assemblée générale (MDA)
- Le 08 : Club de la détente - Concours de belote (F-SDS)
- Le 10 : Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 22 : Centre de loisirs - Carnaval (MDE)
- Le 23 : UNC-AFN - Assemblée générale (MDA)
- Le 24 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Mars

- Le 05 : Club de la détente - Repas mardi gras (Le Bretagne)
- Le 09 : TVFC - Concours de palets (F-SDS)
- Le 10 : Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 11 : Club de la détente - Concours de palets (F - SDS)
- Le 24 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)
- Le 29 : Section Badminton - Tournoi (SDS)

Avril

- Le 27 : Club Saint Médard - repas (SDS-F)
- Le 28 : Les Deuches Torcéennes - Sortie
AMVAT - Randonnée (départ MDA)
- Le 29 : Club de la détente - Concours régional belote (F-SDS)

Mai

- Le 08 : Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
Cérémonie au monument aux morts à 11h30
UNC - AFN - Soldats de France - repas (MDA)
- Le 24 : Centre de loisirs - Assemblée générale (MDE)
- Le 25 : Section Volley - Tournoi
- Le 26 : Elections européennes (bureau de vote SP)
AMVAT - Randonnée (départ MDA)
- Du 30 au 02/06 : Les Deuches Torcéennes - Week-end à L'île D'Oléron

Juin

- Le 03 : Section Badminton - Assemblée générale (F)
- Le 09 : TVFC - Tournoi Foot Seniors à Vergéal
- Le 16 : École - Kermesse
- Le 22 : Section Cyclo - grillades (étang)

- Le 22 et 23 : Les Deuches Torcéennes - Machecoul (44)
- Le 23 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)
- Le 25 : Section Fitness - Assemblée générale (F)
Club de la détente - Repas (Le Privilège)
- Le 28 : TVFC - Assemblée générale à Vergéal
- Le 29 : AMVAT - Grillades (MDA)

Juillet

- Le 07 : Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Du 08/07 au 02/08 : Centre de Loisirs (MDE)
- Le 19 : Centre de loisirs - Kermesse (F - SDS)
- Le 20 : TVFC - Dépôt des licences (F)

Août

- Du 26 au 30/08 : Centre de Loisirs (MDE)

Septembre

- Le 06 : Club de la détente - concours de belote (F - SDS)
- Le 07 : TVFC - Tournoi jeunes à Vergéal
- Le 08 : Section Cyclo - Brevet individuel (F)
- Le 12 : Club de la détente - Grillades » - Site de Vassé
- Le 20 : AMVAT - Assemblée générale (MDA)
- Le 21 et 22 : Les Deuches Torcéennes - Week-end en gîte
- Le 28 : AMVAT - sortie

Octobre

- Le 05 : TVFC - Soirée choucroute (F-SDS)
- Le 13 : École - Loto (F - SDS)
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 27 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)

Novembre

- Le 11 : Cérémonie anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale
Cérémonie au monument aux morts à 11h30
UNC - AFN - Soldats de France - Vin d'honneur (SP)
- Le 16 : Section Cyclo - Repas de fin d'année (SP)
AMVAT - Randonnée au profit du Téléthon (Départ MDA)
- Le 17 : Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 24 : Section Cyclo - Randonnée au profit du Téléthon (F)
Club St-Médard - Concours de belote au profit du Téléthon (SP)

Décembre

- Le 04 : Club de la Détente - Dictée (MDA)
- Le 07 : École - Arbre de Noël (F - SDS)
- Le 08 : École - Marché de Noël (F - SDS)
- Le 12 : Club de la détente - Bûche de Noël (MDA)
- Le 15 : AMVAT - Randonnée (départ MDA)
Les Deuches Torcéennes - Sortie
- Le 20 : Section Badminton - Tournoi de Noël (SDS)

- (SP) Salle polyvalente (MDA) Maison des associations
- (SDS) Salle des sports (F) Foyer
- (MDE) Maison de l'enfance

Les classes 8 de Torcé



les classes 8 TORCÉ le 15/09/2018 par Pierre Lepoutre